

"les Voyageurs"

17 Rue de Châteaubriant – 44590 DERVAL

Tél. 02 28 50 47 41

lesvoyageurs-derval-asso@orange.fr

Le président aux parents d'élèves

Objet : augmentation du tarif du repas

Madame, monsieur

Nous avons été informés officiellement le 17 décembre 2021 par la société Océane de Restauration de la hausse de 20% du repas facturé à l'association en 2022. Si l'association répercutait intégralement cette augmentation, cela ferait passer le prix du repas demandé aux familles de **3.65€ à 4.10€**. Soit une hausse de **0,45 €**

Pour information, le prix de vente du repas se décompose comme suit :

- Les denrées
- Les charges de l'entreprise : gaz, électricité, eau; masse salariale, matériel

Les justifications de l'entreprise pour cette hausse très importante de leur tarif sont les suivantes :

Depuis septembre 2021, les denrées ont augmenté en moyenne de 10 à 40%. Eau, gaz, électricité, ont vu une hausse de 5 à 15%, les matériaux plastiques et inox de 10 à 20%.

Le smic a également été revalorisé de 3.1%, augmentant les charges salariales de l'entreprise et de ses fournisseurs.

L'entrée en vigueur de la loi EGALIM, destinée à garantir aux producteurs agricoles des revenus minimum, a également eu des conséquences sur les prix.

A ce jour, *Océane de restauration* ne peut plus absorber ces augmentations, sans les répercuter. L'entreprise ne peut proposer une prestation à perte, ce qui est le cas depuis septembre.

De plus, au 1^{er} février 2022, des fournisseurs annoncent une autre augmentation générale, en plus de celles appliquées depuis septembre 2021. Il apparaît donc qu'il ne s'agit pas d'une crise passagère, avec à terme un retour à la situation antérieure, mais bien d'une crise profonde et durable.

Pour faire face à cette situation, le conseil d'administration de l'association qui s'est réuni le 20 janvier a décidé d'augmenter les tarifs des repas à compter du 21 février 2022. **Ils passeront de 3.65 € à 3.80 € soit une augmentation de 0.15 € par repas**. Pour un enfant, cela représentera un surcout de 20 € par an.

Cette augmentation ne compensera pas les 0,45€ demandés par le prestataire. C'est pourquoi l'association va solliciter la Municipalité de Derval pour prendre en charge les 0,30€ restant à la charge de l'association.

Dans cette situation, la question du changement de prestataire s'est posée. Nous avons choisi de continuer à travailler avec l'entreprise *Océane de restauration* qui fournit une prestation de bonne qualité et respecte notre cahier des charges.

Il est, de plus évident que les autres entreprises de restauration sont confrontées à la même situation.

Les membres du conseil d'administration et moi-même déplorons d'avoir eu à prendre cette décision d'augmentation des tarifs et nous l'avons, dans la mesure du possible, limitée pour les familles.

Nous restons à votre disposition pour toute explication complémentaire.

Je vous prie de recevoir, madame, monsieur, mes sincères salutations.

Thierry CHOUQUET